

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

RÈGLEMENT 808-01-12

Lors de l'assemblée du Conseil tenue le 6 février 2012, la Municipalité de Piedmont a adopté le règlement portant le numéro 808-01-12, règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Piedmont.

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion :	9 janvier 2012
Adoption du projet de règlement	9 janvier 2012
Avis public	10 janvier 2012
Adoption du règlement en version Finale	6 février 2012
Avis public	7 février 2012
Certificat de publication	7 février 2012

Le présent règlement est disponible et quiconque est intéressé peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au vendredi inclusivement entre 8 h 30 et 16 h 30.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 7^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2012.

Gilbert Aubin
Greffier